les. A Toulouse même, il érigea cinq nouvelles paroisses, et ouvrit une souscription pour doter la métropole d'une cathédrale digne de ce grand siége. Un million fut ainsi recueilli en peu de temps.

La liturgie romaine avait été introduite dans le diocèse, mais l'application laissait à désirer. Mgr. Desprez voulut que toutes les cérémonies revêtissent cette majesté e cette ampleur que communique aux offices divins le Rite romain.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de l'administration de l'éminent prélat; nous dirons seulement que son active sollicitude se fit sentir partout. Il surveilla, il encouragea les pieuses communautés de femmes qu'il avait trouvées dans son diocèse; il en établit de nouvelles. Mais la fondation qui, entre toutes, donnera dans l'histoire une célébrité toute particulière au pontificat de Mgr Desprez, c'est celle de l'Université catholique de Toulouse. Grâce au vénérable archevêque la chaire de Gérard de Donatio et de Guillaume de Rupré a été relevée, et autour d'elle, d'autres chaires réunissent tous les jours une jeunesse chrétienne qui, pendant que le radicalisme parsème la France de ruines, concourt silencieusement, mais efficacement, à notre restauration morale.

C'est encore sous l'épiscopat de Mgr Desprez que l'humble et sainte bergère Germaine Cousin a reçu les honneurs d'un culte public. En 1867, les fêtes de la canonisation attirèrent à Toulouse, une affluence immense de fidèles.

Pour perpétuer le souvenir de cette solennité, il fut décidé que la statue de sainte Germaine serait érigée sur une des places de la ville. Il y a deux ans, les membres du conseil municipal essayèrent de revenir sur la décision de leurs prédécesseurs et voulurent décréter l'ostracisme contre l'œuvre du sculpteur Falguière ; mais le mauvais vouloir des collègues de M. Duportal dut céder devant les protestations de la ville tout entière et les réclamations du vénérable archevêque. Aujourd'hui, la statue de l'humble bergère repose sous un édicule ogival que la piété des Tolousains protège contre les impuissantes menaces des jacobins du Capitole.

Les journaux du temps ont retracé la conduite de l'éminent prélat lors des inondations qui désolèrent, il y a quatre ans, le département de la Haute-Garonne. Qu'on nous permette de rappeler la part prépondérante que prit Mgr Desprez au soulagement des victimes.

En honorant Mgr Desprez de la pourpre, S. S. Léon XIII ajoute une consécration auguste aux hommages dont le Languedoc entoure depuis vingt ans son vénérable archevêque. Témoins des travaux apostoliques de l'éminent pontife, et pleins de reconnaissance pour ses bienfaits, les fidèles de Toulouse sont fiers de voir aujourd'hui leur affection filiale sanctionnée par le Saint-Père lui-même.

O. H.

Les Nihilistes

LES RÉVÉLATIONS DE SOLOWIEFF. — LES ARRESTATIONS DES NIHILISTES. — LES CONTES MIS EN CIRCULATION. — LES MESURES DE POLICE. — L'INTRODUCTION DES BROCHURES SOCIALISTES.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg, 12 mai, 6 h. du soir.

« On assure que Solowieff a fait dans sa prison des révélations d'une extrême gravité. Ces révélations ont permis à la police de connaître les principaux chefs nihilistes et d'opérer des perquisitions qui ont amené la découverte d'un nombre considérable d'affiliés. Les arrestations à ce jour s'élèveraient, dit-on, à quinze cents; mais ce chiffre me paraît exagéré.

Le plus grand nombre des personnes arrêtées appartiennent aux classes moyennes et supérieures de la société. On assure que des femmes de très-hauts employés et des officiers généraux auraient été mis sous la main de l'autorité militaire. On va jusqu'à annoncer que parmi les personnes arrêtées se trouverait la femme du ministre de la guerre. Je vous donne cette nouvelle pour ce qu'elle vaut, et surtout pour vous donner une idée de l'état des esprits et des contes à sensation qui se répandent dans le public avec une facilité extraordinaire.

Le pharmacien, qui a administré le contre-poison à Selowieff, a reçu, dit-on, une lettre lui annonçant sa condamnation à mort par le comité nihiliste.

De son côté, la police redouble d'activité. Chaque maison doit avoir, de nuit comme de jour, un gardien devant sa porte, lequel est tenu d'obéir à toute injonction de l'autorité, notamment sur un coup de sifflet spécial d'arrêter toute personne qui se trouve dans la rue.

Il paraît à peu près certain, d'après les derniers documents fournis par la 3e section (sûreté générale) que la plupart des brochures et des journaux nihilistes répandus en Russie sont introduits par la voie d'Odessa. Le gouverneur de cette ville a reçu des instructions pour examiner avec le plus grand soin les colis de provenance turque, car on prétend que le gouvernement russe aurait été mis sur la trace d'une imprimerie nihiliste qui serait établie à Constantinople.

LES OUVRIERS ET LE LIBRE ÉCHANGE

Depuis longtemps on discute sur le libre échange et la protection. La question est assez vaste, je la traiterai seulement au point de vue de l'intérêt des ouvriers et je montrerai que le libre échange amène fatalement à sa suite *le chômage et la réduction des salaires.*

Pour le prouver, je prendrai comme exemple la filature de coton en France et en Angleterre.

En France, le nombre des broches a diminué malgré le développement de la consommation, et, par l'insuffisance des droits de douane, les produits anglais sont venus peu à peu se substituer aux nôtres sur le marché français. Malgré cela, l'Angleterre n'est pas encore satisfaite, et afin de mieux nous écraser, elle a commencé, il y a un an environ, et elle continue à réduire le salaire de ses ouvriers ; elle peut ainsi continuer à nous inonder de ses produits à un bon marché inouï ; par suite, le travail devient rare chez nous, les chômages se généralisent et la misère se montre menaçante, car nos industriels se trouveront bientôt acculés à cette terrible extrémité : *La fermeture de leurs établissements ou, à l'imitation des Anglais, la réduction des salaires.*

En Angleterre, la filature de coton s'est développée d'une façon extraordinaire. Elle possède 42,000,000 (quarante-deux millions) de broches, la France n'en a que 4,600,000 (quatre millions six cent mille). Les ouvriers anglais sont-ils maintenant plus heureux que les nôtres ? Il n'en est rien. On sait en effet que leurs salaires ont subi une réduction de 20 à 30 0/0.

Ainsi donc, l'industrie anglaise, pour se maintenir, pour trouver le placement de son immense production, est obligée de réduire d'une façon désastreuse *le salaire* de ses ouvriers ; mais en se maintenant, elle *enlève le travail des ouvriers français* ou elle force *à réduire leurs salaires* si la lutte continue.

La conséquence, *c'est la misère pour les ouvriers* dans les deux pays, mais évidemment elle pèsera bien plus sur les ouvriers français si les traités sont continués ou prolongés.

Ce qui se passe ici pour les ouvriers cotonniers arrivera infailliblement aux ouvriers de toute autre industrie que le libre échange mettra aux prises avec l'industrie similaire placée à l'étranger. Cela se comprend.

Le libre échange suscite une concurrence acharnée: chaque pays veut l'emporter sur son voisin, chaque industriel a à lutter pour la conservation de son usine; on commence par baisser les prix, on réduit le bénéfice à la limite du possible; cela ne suffit bientôt plus; la concurrence vous presse, la ruine est proche, il faut par tous les moyens produire à meilleur marché, ou au moins à aussi bon marché que l'étranger, sous peine d'être écrasé par lui. Toute question d'humanité disparaît, et comme le *salaire* de l'ouvrier est une partie importante du prix de revient, on arrive forcément à toucher aux *salaires.*

Le libre échange est donc fatal aux ouvriers à quelque industrie qu'ils appartiennent et la concurrence qu'il produit se fait toujours *à leurs dépens.* Ils en font en ce moment la triste expérience. D'autre part, on se demande ce que devient la vie à bon marché, tant promise par les théoriciens du libre échange qui, bien à l'aise dans leurs cabinets, traitent les industriels et les ouvriers de mendiants en leur disant de liquider et de faire autre chose. Ils feraient très-bien, eux, de faire un autre métier!!!

Le gouvernement ne tient pas le même langage, je suis persuadé qu'il a le plus grand désir de remédier à cette terrible situation, mais il se trompe complètement sur les moyens à employer. Ainsi, il vient de proposer le vote d'un million pour venir en aide aux ouvriers atteints par le chômage. Un million, c'est juste de quoi faire l'aumône de quelques pains aux plus malheureux. D'un autre côté, n'est-ce pas là l'argent des contribuables? Les ouvriers n'en fournissent-ils pas une part importante? Ce secours insignifiant leur rendra-t-il le travail qui leur manque et qui va leur manquer de plus en plus si on n'arrête pas l'invasion des produits étrangers.

Le travail, voilà ce qu'il leur faut, un travail abondant, par suite rémunérateur, régulier, exempt de chômages, c'est-à-dire un travail sur lequel ils puissent toujours compter et qui seul peut leur procurer, à eux et à leur famille, l'indépendance et le bien-être.

Comment pourront-ils l'obtenir ? Ce sera seulement *par l'abolition du libre échange, par l'abolition des traités de commerce,* par l'établissement de lois de douane sagement combinées donnant la préférence à l'industrie nationale sur le marché français au lieu de l'accorder à l'industrie étrangère comme aujourd'hui.

Il s'établira alors entre nos industriels une concurrence féconde, excessivement favorable aux ouvriers; ils seront de plus en plus recherchés et par suite mieux payés et même dans le cas où l'industrie se développerait un peu trop, ce serait encore à l'avantage des ouvriers. En effet, sans traités de commerce et avec un tarif des douanes suffisamment protecteur, la production, n'ayant plus à craindre la concurrence ruineuse et l'invasion des produits étrangers, pourrait se restreindre elle-même par la diminution des heures de travail et cela sans secousses et sans réductions de salaires.

Mais, dira-t-on, si on élève les droits, les nations voisines feront de même, par suite les industries qui exportent seront frappées et avec elles les ouvriers qu'elles emploient.

D'abord on n'attend pas que nous donnions l'exemple; l'Amérique, la Russie et tous les pays qui nous entourent ont établis ou établissent tous chez eux des droits largement protecteurs afin de se défendre contre l'Angleterre qui, en définitive, est seule à craindre, et je prétends, du reste, que cela ne peut gêner la *véritable* exportation, c'est-à-dire celle qui repose sur une base sérieuse.

(A suivre)

Un ami de l'ouvrier.

Causerie Parisienne

Paris est en proie à de vives inquiétudes en ce moment. Il n'a pas de bourreau; le directeur de l'Opéra n'est pas nommé, et M. Gambetta a disparu depuis quinze jours. Tout cela est bien fait pour l'affecter. Il se dit, avec raison, que, si le ministre de la justice met autant de temps à choisir le bourreau que le ministre des beaux-arts en a mis à ne pas nommer le directeur de l'Opéra, c'en est fait de la guillotine. La guillotine va sombrer comme l'Académie nationale de musique. Les ténors de M. Roch peuvent, en effet, aller chercher ailleurs d'autres renseignements, et le nouveau directeur risque de se trouver sans *artistes* à la reprise de la saison. On ne peut penser sans frémir à une pareille éventualité.

Il paraît cependant que les candidats ne manquent pas. Ils sont plus nombreux encore que pour l'Opéra et ne se présentent pas sans de sérieuses références. Il y en a qui ont joué longtemps du couteau en province; d'autres ont doublé des deuxièmes rôles à Paris... Tous enfin sont dignes d'attirer l'attention du ministre, qui hésite depuis plusieurs jours sur leur mérite respectif...

Pourvu, mon Dieu ! que les dossiers des directeurs et des justiciers en perspective ne soient pas mélangés dans les ministères et qu'on n'aille pas, par exemple, mettre M. Vaucorbeil à la place de M. Roch pour décapiter un *Fil-en-Zinc* quelconque, tandis qu'on ferait exécuter les *Huguenots* à l'Opéra par le gendre de l'ancien M. de France !

***

J'ai l'air de plaisanter, et cependant cette question de l'Opéra devient terrible.

L'énervement des candidats est arrivé à son paroxysme.

M. Vaucorbeil commence à mordre M. de La Rounat, qui [illegible]. Il est heureux [illegible] ne soient pas arrivés, car les [illegible] graves conflits seraient à craindre.

M. Perrin est hors de combat. M. Halanzier a grandi de deux pouces tellement l'émotion l'a secoué, et les journaux annoncent encore aujourd'hui l'arrivée d'un nouveau concurrent, M. Aimé Gros, de Lyon.

Ce qui rend la situation de ces malheureux bien digne de compassion, c'est que tous, paraît-il, ont leur nomination dans une poche et des capitaux énormes dans l'autre. Seulement la nomination n'est pas signée et les capitaux sont sur le papier.

M. Vaucorbeil rencontre M. Ferry.

— Eh bien ? demande-t-il.

— Vous êtes nommé, réplique le ministre.

M. Vaucorbeil s'en va radieux.

Deux pas plus loin, c'est M. de La Rounat qui reçoit la même réponse.

Le jeu que joue le ministre des Beaux-Arts est très-dangereux. Les directeurs exaspérés pourraient bien se livrer sur sa personne à quelque déplorable *fait-divers.* Parions, si cela arrivait, que M. Jules Ferry en accuserait les Jésuites.

***

En ce temps-là, M. Lepère laissa tomber de ses lèvres une bouffée de sa pipe et dit :

« Tout va bien. J'ai acquis le droit d'en griller une. Je reçois de province des nouvelles extrêmement rassurantes. Les grèves s'accentuent plus menaçantes de jour en jour, ce qui est une bonne fortune pour nous, attendu que les ouvriers crevant de faim n'auront pas le temps d'envoyer leurs enfants chez les frères.

» D'autre part le petit père Blanqui m'a écrit une lettre très touchante. Ce brave homme n'est pas du tout fier avec moi. Il oublie que je n'étais encore qu'un gratte-papier obscur chez une imprimeuse d'Auxerre au moment où il assassinait déjà les pompiers de la Villette. Il me dit qu'il ne m'en veut pas, qu'il attendra, qu'il se soigne au lait, qu'une fois libre, il laissera tranquilles les pompiers, qu'il n'assassinera plus que les gendarmes, enfin un tas de choses qui m'ont remué au plus profond du cœur. En terminant, il me dit : « Bien des choses à Ferry. Si j'avais su, je ne lui aurais pas fait si grande peur au 31 octobre. Il a du bon, ce garçon-là. Recommandez au patron de lui laisser sa part entière au tronc. »

Là-dessus M. Lepère bourra une seconde fois sa pipe, y appliqua une de ces allumettes républicaines qui, au rebours des radicaux, ne prennent jamais, et il dit joyeusement à M. Martin Feuillée, son sous-secrétaire d'Etat. Girardin aura beau faire, je suis peut-être un ministre fumeur. Je ne serai pas de sitôt un ministre fumé :

« Et si d'ailleurs quelque horrible tempête
Nous terrassait un jour, mon cher Martin,
Je m'en irais, le béret sur la tête,
Fumer ma pipe au vieux quartier Latin. »

***

Les farceurs désagréables qui nous gouvernent ont dû téter dans leur enfance, à la même mamelle, le même fiel que M. Floquet. Avec ce patriotisme dont ils n'emportent pas malheureusement assez vite le secret dans la tombe, il n'est de jour qu'ils ne bavent sur le czar Alexandre, coupable de prendre vis-à-vis des Louvel, des Alibaud et des Orsini de son pays, des mesures de précaution qui font hurler ici les âmes sensibles de la rue Maubuée.

Le cœur de ces citoyens s'apitoie principalement sur le sort des portiers de Saint-Pétersbourg, obligés de veiller pour qu'on ne jette pas dans les maisons des matières inflammables. Pauvres portiers ! on va bientôt leur ouvrir dans les journaux rouges une souscription qui les enrichira, si toutefois il n'y a pas là un nouveau Mottu pour mettre les fonds dans sa poche. On les plaint surtout d'être forcés de tirer le cordon, la nuit, à toutes les réquisitions de l'autorité. Le grand malheur ! Avec cela qu'à Paris le concierge de M. Duhamel n'est pas exposé aux mêmes ennuis !

***

M. Anatole de la Forge doit être content. On lui a imprimé vif dans le *Journal officiel* son rapport sur la liberté de la *presse.* Dans ce travail qui a dû faire passer à ce journaliste rouge bien des nuits blanches, la conclusion est à peu près celle-ci : Haro sur la censure ! Plus de censure ! Vive la liberté du dessein !

C'est du dernier joli. En attendant, le doux Anatole continue à donner son laisser-passer aux saletés enluminées représentant les souverains qui ont régné sur la France, pendant qu'il arrête dans ses bureaux les charges de M. Ferry, ce valet de pied d'autant plus repoussant que ses projets menacent de n'être pas repoussés.

***

On me raconte sur un gros bonnet politique un trait d'avarice très édifiant. Il est inutile de dire que ce personnage appartient au centre gauche.

Ce collègue de M. Léon Renault possède aux environs de Paris un château historique qu'on va souvent visiter.

Or, il a contracté l'habitude d'ouvrir toujours les portes lui-même, et comme il est vêtu plus que modestement, on le prend pour un Jules Ferry (*lisez* domestique).

Il se montre, du reste, fort obligeant, fort empressé et explique à merveille tout ce qu'il a de curieux dans son domaine. En sortant, le visiteur ne peut s'empêcher d'offrir une pièce, qui est acceptée.

Or, il y a quelques jours, un parisien qui était au courant de la manie de M. X... va parcourir le monument avec un de ses amis.

La scène accoutumée se produit, mais quand le propriétaire eut encaissé son pourboire :

M. X..., dit le visiteur en nommant le châtelain, nous avons bien l'honneur de vous saluer !

On voit d'ici la tête du représentant,

TRIBOULET.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 13 mai.

Aujourd'hui, du langage des journaux les plus extrêmes il semble résulter que la perspective d'une crise ministérielle s'éloigne un peu à leurs yeux. La feuille d'avant-garde de M. Clémenceau admet que les ministres pourraient bien ne pas tomber dans les huit premiers jours de la session, comme elle le leur prédisait naguère; mais elle les prévient que si la majorité leur accorde un sursis, ce sera conditionnellement et sous réserve qu'ils comprendront la nécessité de donner, enfin, à la France la république *républicaine.*

On peut conclure de là et de quelques autres symptômes encore, que le ministère s'apprête, pour durer, à de nouvelles concessions. La principale serait, sans doute, l'ajournement indéfini du projet de loi dit des garanties, qui [illegible] profondément le Conseil municipal parisien. On retirerait les promesses faites au centre-gauche sénatorial en vue du retour à Paris, et on lui demanderait de voter ce retour sous sa responsabilité, en laissant à l'exécutif le soin de parer aux dangers ultérieurs de la situation. On espère que le centre-gauche se laissera aller encore une fois; s'il résiste, peut-être le cabinet, à part lui, n'en sera-t-il pas autrement fâché, mais il se gardera de le laisser voir.

Seulement, on est en droit de se demander si toutes ces finesses et tous ces compromis satisferont l'extrême-gauche et la décideront à désarmer. D'abord, il est clair que si, le projet de loi de garanties retiré, le Sénat en prend texte pour repousser la proposition de retour, les intransigeants et leurs alliés repartiront de nouveau en campagne; il faudra donc inventer d'autres satisfactions, faire des concessions nouvelles; que seront-elles ?

On remarque qu'à mesure que les ministres multiplient les sacrifices de personnes, les épurations, les révocations, les gauches en tiennent de moins en moins compte. C'est à peine maintenant si leurs organes les enregistrent, et ils ne s'interrompent plus de reprocher à M. Le Royer — oui à M. Le Royer, — à M. Lepère, à M. Waddington leur « faiblesse » et leur respect des droits acquis. Ce moyen de gouvernement est déjà usé.

On remarque beaucoup le silence du journal de M. Gambetta sur le discours Clémenceau. L'ombre de Banquo trouble le festin de Macbeth.

Le *Journal des Débats* n'hésite pas à reconnaître la grave portée du manifeste de M. Clémenceau :

« Son discours d'hier, dit cette feuille, est une déclaration, un cri de guerre non seulement contre le cabinet actuel, mais contre le parti républicain modéré. La modération a fait son temps : le jour est venu où le parti républicain, le vrai, l'ancien, doit prendre le pouvoir et appliquer ses doctrines sociales, religieuses, politiques, économiques et autres.

Cela avoué, les *Débats* ajoutent cependant :

« On annonce depuis quelques jours qu'une interpellation dans cet ordre d'idées aura lieu à la Chambre; nous ne croyons pas que le gouvernement ait beaucoup à la craindre, et peut-être même les attaques de M. Clémenceau sont-elles son meilleur appui.»

Les feuilles radicales sont moins optimistes que les *Débats* à l'endroit du ministère.

On lit dans la *Lanterne* :

« Le ministère ne récolte que le fruit mérité de sa politique bâtarde. A force d'avoir ménagé la chèvre et le chou, il ne lui reste plus aujourd'hui ni chèvre, ni chou, et c'est là où l'on arrive ordinairement quand on n'a pour principe que le désir de satisfaire tout le monde, et quand, au lieu de résoudre les questions difficiles, on ne sait que les ajourner au moyen de mauvais expédients.

« Pourtant, si le cabinet ne tombe pas d'ici huit jours, si la Chambre ne se résoud pas à le renverser, c'est qu'elle ne voudra pas donner cette satisfaction aux amis de MM. Léon Renault et Dufaure, et si on conserve le ministère Waddington pour quelque temps, c'est que le centre-gauche a laissé voir trop tôt qu'il avait intérêt à sa chute

» Mais, que nos ministres ne s'y trompent pas, la confiance qu'ils pourront obtenir ne sera que conditionnelle, et, s'ils veulent la conserver, il faudra qu'ils comprennent enfin que la France demande une république républicaine.»

La *Marseillaise* dit :

« Un article paru, hier matin, dans la *République française,* donne le secret du langage d'un certain nombre de journaux, au sujet de la crise ministérielle

» L'opportunisme s'efforce d'empêcher que cette crise n'éclate publiquement, parce qu'il est évident pour tout le monde que si le cabinet du 5 février se retirait, M. Gambetta serait moralement forcé de prendre le pouvoir. Or, M. Gambetta est plus que jamais résolu à ne point entrer au ministère et à garder la présidence de la Chambre. »

Les groupes de gauche se sont réunis séparément après la séance publique du Sénat pour choisir leurs candidats aux deux siéges de sénateurs inamovibles vacants Les choix faits par chaque groupe ont été tenus secrets: on affirme, cependant, que le général Gresley sera certainement présenté par les trois groupes. Pour la seconde candidature, plusieurs noms sont mis en avant, on cite : MM. de Pressensé, ancien député; Clamageran; conseiller municipal de Paris; l'amiral Jaureguiberry, ministre de la marine; Lalanne, directeur de l'Ecole des ponts-et-chaussées; Charamaule, ancien représentant du peuple; Dulac, ancien représentant du peuple.

La composition de la nouvelle commission sénatoriale des pétitions offrait un certain intérêt, parce que c'est elle qui aura à examiner et à rapporter les pétitions que les catholiques signent actuellement dans les villes et les campagnes contre les projets de loi déposés par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique. Les neuf membres de cette commission sont MM. Eugène Pelletan, Demôle, Dufay, de Ravignan, Peyrat, Magnin, Robert de Massy, et Lucien Brun; seuls MM. de Ravignan et Lucien Brun appartiennent à la droite.

On annonce, de source certaine, que MM. les membres du Bureau des Longitudes ont reçu, il y a quelques jours, et qu'ils viennent d'examiner avec intérêt, les plans et documents que M. Vérard de Sainte-Anne avait adressés à leur Président, au sujet de l'établissement d'une grande artère ferrée destinée à relier l'Europe au centre de l'Asie.

Après cet examen, il a été décidé par les membres présents à la séance, que ces pièces justificatives seraient déposées à la Bibliothèque du Bureau des Longitudes.

5 heures.

Il nous revient, dit la *France,* que, par l'intervention de M. Calmon, les deux fractions du ministère se sont rapprochées hier soir lundi; mais les causes de dissentiments n'ayant pas cessé de subsister, combien de temps ce rapprochement durera-t-il?

La commission sénatoriale du projet de loi sur le Conseil d'Etat est complètement d'accord avec le gouvernement. atend jeudi le dépôt du rapport.

Garibaldi adresse au général Turr cette curieuse dépêche: « Républicains Italiens combattront jamais monarchie d'Humbert. »

INFORMATIONS

On écrit de Tours, 11 mai :

« Le vœu émis par la majorité du Conseil municipal contre les processions a soulevé l'indignation publique; mais depuis vingt-quatre heures les esprits semblent plus calmes. On assure, en effet, que le maire Belle refuse de prendre un arrêté conforme à ce vœu; d'un autre côté, il paraît certain que le préfet Daunassans, neveu de Mgr Maret, évêque de Sura, ne donnerait pas son approbation à un semblable arrêté, s'il était pris. Néanmoins, les conseillers qui ont voté cette mesure odieuse persistent dans leur vote, et il y a par conséquent conflit sur toute la ligne. Le maire a fait distribuer là-dessus son projet de budget pour 1880, et la majorité, avant de le voter, exigera l'interdiction officielle des processions. »

—

La *Révolution française* annonce que MM. Madier-Montjau et plusieurs de ses collègues se proposent de déposer, sur la loi Ferry (art. 7), un amendement ayant pour but d'exprimer le sentiment de l'extrême gauche sur les projets de M. le ministre de l'instruction publique.

M. Madier-Montjau et ses amis demanderont la suppression du droit d'enseigner pour toutes les congrégations religieuses sans exception.

« Nous sommes même autorisé à assurer, ajoute la *Révolution française,* que l'honorable député de la Drôme prononcera, à cette occasion, un discours magistral sur la matière et affirmera, en présence du projet bâtard de M. Ferry, les véritables principes et les véritables aspirations du parti républicain. »

—

D'après le même journal : « l'extrême gauche se réunira avant la rentrée, sur l'invitation de M. Louis Blanc, pour arrêter une ligne de conduite nettement énergique en présence des graves événements qui peuvent se préparer. »

—

La commission du budget entendra dans sa séance d'aujourd'hui, M. Le Royer, ministre de la justice, et M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat, au sujet des questions qui ont été réservées sur le budget du ministère de la justice.

Bulletin Militaire

Les réservistes et les territoriaux convoqués chaque année pour leur stage d'instruction s'étaient plaints, et avec juste raison, de ce qu'il leur était impossible, ou du moins très difficile, de prendre les soins hygiéniques même les plus élémentaires, pendant leur séjour sous les drapeaux, tant est défectueuse à ce point de vue l'installation des casernes. Nous sommes heureux d'annoncer que l'autorité militaire, justement émue de ces plaintes et du mauvais état sanitaire d'un grand nombre de garnisons, vient de décider qu'un système de bains chauds serait installé dans toutes les casernes. La méthode par aspersion est celle qui sera probablement adoptée, comme donnant les meilleurs résultats et étant la moins coûteuse. Elle permettrait à tous les hommes d'un régiment de prendre un bain chaud au moins deux fois par mois.

On espère, par ces mesures, améliorer l'état sanitaire des troupes permanentes et donner satisfaction aux hommes de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale, pendant la période de la convocation annuelle.

—

En raison du surcroit considérable de travail occasionné par les opérations du classement des chevaux de réquisition, les généraux commandant les corps d'armée ont été autorisés à désigner un certain nombre d'officiers de la réserve et d'officiers de l'armée territoriale pour participer à ces opérations et venir en aide à leurs collègues de l'armée active.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Pétitionnement
POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Nous prions ceux de nos amis qui ont encore entre les mains des exemplaires de la pétition pour la liberté de l'enseignement, de vouloir bien les renvoyer sans retard au bureau du *Journal de Roubaix,* après avoir fait légaliser toutes les signatures.

Dès ce matin, l'*Ami du Progrès* a publié la rectification que nous demandions hier soir. Voici ce qu'on peut lire en tête de sa chronique locale :

« Notre reporter était mal informé en faisant insérer dans notre numéro d'hier, une note indiquant que l'administration était décidée à prendre des mesures d'expulsion contre les étrangers signataires des pétitions contre les projets de M. Jules Ferry.

» L'administration municipale n'a pas qualité pour prendre de semblables arrêtés. »

L'*Ami du Progrès* ne fera croire à personne que son «reporter» avait pris sur lui de donner une nouvelle d'une telle gravité, et sous une pareille forme, sans y être autorisé.

Certes, tout le monde sait bien que l'administration municipale n'a pas le droit de prendre des arrêtés d'expulsion; mais on sait aussi qu'elle peut les obtenir facilement de la préfecture, et la nouvelle donnée par la feuille radicale, commanditée par l'un de nos adjoints, était faite pour soulever une vive émotion parmi notre population belge.

Nous avions donc raison de soutenir hier, que les étrangers signataires de la pétition contre les projets Ferry ne seraient pas inquiétés.

Il était de notre devoir de provoquer le désaveu que l'*Ami du Progrès* est obligé de s'infliger à lui-même.

P.-S. — Nous recevons, cette après-midi, trop tard pour la publier, une longue lettre de M. Léon Allart, consul de Belgique. Nous la donnerons demain.

—

Le Conseil municipal se réunira vendredi à 8 heures du soir, pour l'ouverture de la session de Mai.

Voici l'ordre du jour :

1° Nomination du Secrétaire et renouvellement de diverses commissions;

2° Présentation du compte administratif de la ville pour 1878 et du budget supplémentaire de 1879 ;

d° du compte et budgets du Bureau de bienfaisance ;

d° » » des Hospices ;

d° » » du Mont-de-Piété ;

3° Désignation de 4 Conseillers municipaux pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste du Jury ;

4° Vote de 8 centimes pour l'instruction primaire ;

5° Vote de 5 centimes et Budget des chemins vicinaux pour 1880 ;

6° Vote d'un centime pour les gardes-champêtres ;

7° Examen du compte-rendu du service des eaux pour l'exercice 1878 ;

8° Demande de bourse à l'Institut des jeunes aveugles en faveur de la jeune Céline Ronzeuw;

9° Vote des crédits nécessaires pour solder les terrains expropriés à MM. Vouzelle, Fougasse, et consorts ;

10° Avis à donner sur une demande de bourse à l'école des Arts et Métiers de Châlons par le sieur Burettte-Lhoir, en faveur de son fils Hector-Alfred;

11° Avis à donner sur la demande d'augmentation du prix de la journée d'entretien à l'hospice des malades indigents des communes rurales;

12° Nomination des membres pour compléter la commission des logements insalubres ;

13° Projet d'achèvement de l'avenue de la République (aqueduc, pavage et empierrement) ;

14° Vote de crédit pour terrassement et pavage du chemin vicinal n° 8 dit du Petit-Beaumont;

15° Pavage du boulevard de Beaurepaire (chemin vicinal n° 15 de Roubaix à Leers.)

16° Projet d'améliorations à apporter dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville;

17° Projet d'améliorations à l'abattoir. (*Rapport de la commission des finances*);

18° Projet d'établissement d'une bascule au quai de Dunkerque. (*Rapport de la commission des finances*).

19° Demande d'un crédit de 4.500 fr. pour pavage d'une partie de la rue Neuve. (*Rapport de la commission des finances.*

Objets divers

—

Nous recevons de la Mairie la communication suivante :

« M. Tirard, ministre du commerce, vient d'accepter l'invitation de la municipalité de venir à Roubaix, lors de son voyage à Lille.»

—

On télégraphie de Paris, 13 mai :

« Ce matin, la commission de la délégation ouvrière des industries du Nord a été reçue par le président du Sénat.

Celui-ci a déclaré aux délégués, que le gouvernement s'est préoccupé des nombreuses dépositions faites devant lui, et qu'il reconnaît qu'une solution immédiate est nécessaire dans l'intérêt de l'indépendance du pays, La commission a été favorablement impressionnée par ces paroles.

Elle s'est ensuite rendue chez M. Louis Blanc, qui a écouté avec beaucoup d'attention les observations des ouvriers, leur a promis de défendre leurs intérêts et leur a demandé un mémoire détaillé. »

—

Le conseil de révision a tenu séance, hier, à l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing.

M. Danican Philidor, secrétaire-général de la préfecture de Lille, présidait.

—

Un incendie que l'on est heureusement parvenu à éteindre à son début, mais qui aurait pu prendre de grandes proportions, s'est déclaré hier dans une maison de la rue de la Guinguette. Au moment de sortir de cette maison, le locataire M. Vanroslander jeta, sans se retourner, une allumette enflammée dont il venait de se servir pour allumer sa pipe. L'allumette tomba sur une chaise qui s'enflamma quelques instants plus tard et communiqua le feu à plusieurs autres objets. L'odeur de fumée qui s'échappait de la maison attira l'attention des voisins: la porte fut enfoncée et quelques seaux d'eau eurent promptement raison du feu.

—

Un jeune bambin dont les parents demeurent rue de la Prospérité, Auguste Lanckmans, âgé de six ans, jouait, hier, sur les bords du Canal de Roubaix, près du pont de Tourcoing. Tout-à-coup une baguette qu'il tenait à la main tomba dans l'eau ; sans calculer le danger que lui faisait courir son imprudence, le jeune gamin voulut reprendre sa baguette et porta le haut du corps si fort en avant qu'il perdit l'équilibre et disparut bientôt sous l'eau.

Un batelier, M. François Delplace, avait été témoin de cette scène ; il se porta aussitôt au secours du jeune Lanckmans et parvint à le ramener sain et sauf.

—

Plusieurs enfants s'amusaient, hier, dans le magasin de M. D......, entrepreneur, jouant à la « balançoire » à l'aide d'une planche qu'ils avaient placée en travers sur plusieurs sommiers superposés. Une petite fille qui se trouvait sur une des extrémités de la planche perdit l'équilibre au moment où elle était à une hauteur de plusieurs mètres et tomba si malheureusement qu'elle fut relevée sans connaissance. Un médecin appelé à donner des soins à cette enfant a constaté deux fractures au bras gauche.

—

Un incendie s'est déclaré, ce matin vers 9 heures et demie, dans la boulangerie Dumortier-Crochon, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

C'est dans le magasin aux farines attenant à la boulangerie, et situé rue Haute, que le feu a éclaté. Le four étant placé sous ce magasin, il est probable que de là vient l'origne du feu.

Dans le magasin aux farines se trouvait une certaine quantité de sacs pleins sur lesquels le feu a exercé ses ravages.

Les pertes sont considérables.

Nous donnerons demain de plus amples détails. Les pompiers sont accourus au premier signal, mais la pompe à vapeur n'a pas fonctionné.

—

Le *Mémorial de Lille* reçoit la lettre suivante :

« Quesnoy-sur-Deûle, le 13 mai.

» A Monsieur le Rédacteur du *Mémorial de Lille*

» Monsieur,

» Je viens à propos du Banquet-Tirard qui devait avoir lieu sous le patronage de la société dite des *Agriculteurs du Nord,* et confié ensuite aux mains de M. le maire de Lille, par la raison que sous leur patronage exclusif, ils eussent éprouvé, indubitablement un fiasco complet, vous entretenir de ce qui se dit dans nos campagnes à l'égard de cette manifestation, plus politique qu'agricole, quand on y réfléchit bien, alors que l'on connaît à l'avance, les tendances du ministre qui est appelé à le présider.

» Et en effet, disent nos paysans, n'est-il pas étonnant que des gens qui ont la prétention de servir les intérêts de l'*agriculture française,* viennent de gaieté de cœur provoquer une manifestation en faveur d'un homme qui lui est souverainement hostile: aussi ne craignent-ils pas de proclamer que ceux qui s'associeront à cette démonstration ne sont point de véritables agriculteurs, mais bien des gens qui n'ont que le désir de satisfaire leurs ambitions et d'obtenir des compensations de celui dont ils se disposent à flatter les idées économiques sans se soucier des intérêts de l'agriculture qui seront en cette circonstance oubliés ou méconnus.

» Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» *Un de vos abonnés, cultivateur.* »

—

Une descente de police a eu lieu hier, dans une maison de la rue de Soubise, habitée par un ouvrier peintre, Louis-Joseph X..., âgé de 23 ans. Cet homme est accusé de détournement de mineure. Il a été arrêté.